

**DÉPARTEMENT
DU RHÔNE**

**Arrondissement
de Lyon**

**Canton de
Sainte Foy-lès-Lyon**

République Française

COMMUNE DE SAINTE FOY-LÈS-LYON

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres

Séance du 14 février 2019

art. 16 Code Municipal : **35**
en exercice : **35**

Compte-rendu affiché le 22 février 2019

Date de convocation du Conseil Municipal :

qui ont pris part à la
délibération **34**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour
de la séance : 35

Présidente : Mme Véronique SARSELLI

Secrétaire : M. Thibaut ASTIER

Secrétaire auxiliaire : M. Claude ROIRE, Directeur Général
des Services

OBJET

15

**Prise en charge de
l'indemnisation d'un sinistre
relevant de la responsabilité
civile de la Ville**

Membres présents : Mmes et MM. SARSELLI, BAZAILLE,
GILLET, GIORDANO, AKNIN, MOUSSA, BARRELLON,
BOIRON, BAVOZET, GOUBET, VINCENS-BOUGUEREAU,
LOCTIN, NOUHÈN, MOMIN, CAUCHE, DUMOND, PATTEIN,
FUSARI, ASTRE, RODRIGUEZ, VILLARET, ALLES, ASTIER,
ISAAC-SIBILLE, CAMINALE (pouvoir à M. PONTVIANNE
rapport n° 14 à n° 18), VALENTINO, LATHUILIÈRE (à partir du
rapport n° 6), PONTVIANNE, PERNOLLET, VERDIER,
REPLUMAZ, DUPUIS,

Membres excusés : Mmes et MM. GRÉLARD (pouvoir à
Mme MOUSSA), COATIVY, TULOUP (pouvoir à Mme DUPUIS).

Monsieur AKNIN, Adjoint au Maire, précise que lors d'une opération de fauchage par l'unité des espaces verts sur le rond-point Léon Granier et Chemin des Razes, une projection de caillou a endommagé la vitre de la voiture de monsieur Michaël NAVARRO qui roulait à proximité.

La MAIF, assureur de monsieur NAVARRO, a présenté le 17 janvier 2019 une demande d'indemnisation d'un montant de 136,38 €, facture à l'appui.

Ce montant est inférieur à la franchise de 750 € de la police d'assurance responsabilité civile de la Ville.

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir :

- ACCEPTER la prise en charge par la Ville de la demande d'indemnisation de la MAIF pour le compte de monsieur Michaël NAVARRO des frais de réparation de la vitre de son véhicule,

- AUTORISER madame le Maire à procéder au règlement de 136,38 € et à la clôture de ce dossier.

Appelé à se prononcer,
le conseil municipal, à l'unanimité,

- ACCEPTE la prise en charge par la Ville de la demande d'indemnisation telle que présentée ci-dessus,

- AUTORISE Madame le Maire à procéder au règlement et à la clôture de ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme,
Le Maire,

Véronique SARSELLI